

# L'école coranique envisage un recours

## MOLENBEEK-SAINT-JEAN

L'ASBL Les Petits Malins qui gère l'école coranique de la rue Potterdenberg à Molenbeek, a décidé de prendre un avocat afin de voir s'il était possible d'envisager un recours contre la commune.

Pour rappel, la semaine passée, la bourgmestre Françoise Schepmans a fait fermer pour des raisons urbanistiques une école coranique où 38 enfants considérés comme scolarisés à domicile suivaient des cours la journée. Une information que Sudpresse vous révélait en exclusivité. Un enseignement donné par des bénévoles non qualifiés pour le faire et portant le niqab. Disposant de soupçon de radicalisme, Françoise Schepmans avait utilisé des raisons urbanistiques pour signer un arrêté de fermeture.

*« Pas de niqab, ni de radicalisme. les personnes qui encadrent ce lieu sont musulmanes mais pas du tout intégristes. Dans ce dos-*

*sier, on les a attaquées sans aucune preuve », a déclaré M<sup>e</sup> Sophie Michez l'avocate de l'association à nos confrères de la RTBF.*

L'avocate reconnaît les infractions urbanistiques que présentait le bâtiment. *« Reste que les mamans qui le géraient, non seulement prenaient une série de précautions pour la sécurité des enfants, mais en plus étaient à la recherche d'un nouveau bâtiment en règle et avaient sollicité la Fédération Wallonie-Bruxelles en février dernier pour connaître les démarches à entreprendre afin d'ouvrir une école privée. Elles voulaient clairement agir dans la transparence et la légalité »,* ajoute-t-elle.

L'association envisage de mener une action en diffamation avant d'analyser l'arrêté de la bourgmestre pour voir s'il est possible d'envisager un recours. ●

I. A.